



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2019-544**

Séance publique du

25 novembre 2019

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20191125- lmc1160541-DE-1-1
Date de signature : 28/11/2019
Date de réception : jeudi 28 novembre 2019
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</p> <p>- ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : VIE ÉTUDIANTE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR
L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX D'AIX MARSEILLE UNIVERSITÉ**

Le 25 novembre 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 19/11/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Charlotte BENON, Madame Patricia BORRICAND à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Michele EINAUDI à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Gaelle LENFANT à Madame Souad HAMMAL, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Danièle BRUNET, Madame Liliane PIERRON à Madame Reine MERGER, Monsieur Christian ROLANDO à Madame Odile BONTHOUX, Madame Catherine SILVESTRE à Madame Brigitte DEVESA.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Raoul BOYER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Claude MAINA, Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Jean Boulhol

Monsieur Sylvain DIJON donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S QUALITE DE VIE
Direction Jeunesse Petite Enfance,
Enfance

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 NOVEMBRE 2019

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Monsieur Sylvain DIJON

Politique Publique : 15-DEVELOPPEMENT DE LA VIE UNIVERSITAIRE

OBJET : VIE ÉTUDIANTE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
POUR L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX D'AIX MARSEILLE UNIVERSITÉ-
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique d'attractivité et d'excellence, AIX MARSEILLE UNIVERSITÉ organise la troisième édition du guichet d'accueil multiservices à l'attention des étudiants internationaux.

Ce guichet s'est déroulé sur six semaines du 26 août au 4 octobre 2019 dans les locaux de l'université, au CUBE du 29 avenue Robert SCHUMAN. Il est organisé avec la collaboration du CROUS, de L'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence, de l'École Centrale de Marseille, de KEDGE et de l'École Supérieure d'Architecture.

Aujourd'hui, il s'agit d'inscrire la Vie étudiante de la Ville d'Aix-en-Provence dans cette démarche partenariale qui bénéficie aux étudiants de notre territoire. Il convient de noter que 67 nationalités sont reçues au sein des différents campus et que leur présence participe au dynamisme de notre collectivité.

En effet, la vie étudiante fait partie intrinsèque de l'histoire et de l'image d'Aix-en-Provence, ville dynamique en mouvement vers les défis majeurs technologiques et numériques où l'enseignement supérieur a une place de premier choix. Le projet Campus Mirabeau de revitalisation et réhabilitation des bâtiments d'enseignement et de recherche avec 500 millions

d'euros dont plus de la moitié consacrée à Aix-en-Provence, permettra à notre cité de se hisser dans le top 100 des meilleures universités du monde.

Il est donc important de participer en collaboration avec AIX MARSEILLE UNIVERSITÉ à l'accueil des étudiants internationaux de notre territoire par l'attribution d'une aide de 2 000 € correspondant à un soutien aux actions de communication, liées à la promotion de l'événement.

Cette subvention a été validée en date du 2 octobre 2019.

Je vous demande ainsi, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de **2 000 €** (deux mille euros) pour la 3ème édition du guichet d'accueil multiservices à l'attention des étudiants internationaux d'AIX MARSEILLE UNIVERSITÉ.

- **DIRE** que la dépense en résultant sera imputée au budget de la Ville, sur les crédits ouverts au Budget Principal 2019 et affectés au compte **1830** 23-6748-922, qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2019-544 - VIE ÉTUDIANTE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
POUR L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX D'AIX MARSEILLE UNIVERSITÉ-

Présents et représentés	: 49
Présents	: 38
Abstentions	: 0
Non participation	: 2
Suffrages Exprimés	: 47
Pour	: 47
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Maryse JOISSAINS MASINI Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine Merger



Compte-rendu de la délibération affiché le : 28/11/2019
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»